



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 285 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS

31 décembre 2016

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 décembre 2016.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	33 275 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	33 275 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	33 275 M€
-autres	0 M€
	33 275 M€

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	6 232 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par une société de financement	27 043 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0.0 M€
	33 275 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie au 31 décembre 2016. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	4 551 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1 681 M€
	6 232 M€

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	14 406 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	12 637 M€
	27 043 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M€	0
1994	0 M€	1
1995	0 M€	0
1996	0 M€	18
1997	1 M€	101
1998	5 M€	354
1999	18 M€	1 213
2000	17 M€	900
2001	36 M€	1 273
2002	55 M€	1 757
2003	257 M€	6 510
2004	510 M€	9 275
2005	691 M€	11 094
2006	688 M€	9 604
2007	553 M€	7 238
2008	407 M€	5 282
2009	326 M€	4 530
2010	535 M€	5 283
2011	428 M€	3 654
2012	259 M€	2 216
2013	281 M€	2 160
2014	355 M€	2 517
2015	409 M€	2 574
2016	400 M€	2 411
	6 232 M€	79 965

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1996	0 M€	0
1997	0 M€	-
1998	0 M€	12
1999	1 M€	38
2000	3 M€	123
2001	10 M€	349
2002	23 M€	686
2003	187 M€	6 269
2004	389 M€	9 325
2005	656 M€	13 465
2006	799 M€	14 854
2007	798 M€	12 418
2008	764 M€	11 857
2009	1 488 M€	20 374
2010	3 211 M€	36 400
2011	2 070 M€	23 784
2012	1 367 M€	15 804
2013	2 665 M€	27 704
2014	3 388 M€	30 635
2015	4 803 M€	40 326
2016	4 421 M€	28 905
	27 043 M€	293 328

4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	3 M€	854
1	33 M€	3 286
2	84 M€	4 218
3	144 M€	4 672
4	198 M€	4 885
5	237 M€	5 018
6	306 M€	5 303
7	386 M€	5 897
8	479 M€	6 240
9	550 M€	6 524
10	483 M€	5 555
11	345 M€	4 003
12	375 M€	3 950
13	377 M€	3 694
14	405 M€	3 525
15	316 M€	2 601
16	256 M€	1 944
17	264 M€	1 842
18	301 M€	1 893
19	282 M€	1 740
20	222 M€	1 297
21	58 M€	338
22	33 M€	171
23	29 M€	160
24	41 M€	206
25	25 M€	132
26	3 M€	16
27	0 M€	1
28	0 M€	0
29	0 M€	0
30	0 M€	0
	6 232 M€	79 965

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

<u>Durée résiduelle (années)</u>	<u>Encours</u>	<u>Nombre de prêts</u>
0	10 M€	2 785
1	91 M€	9 033
2	221 M€	11 417
3	426 M€	13 839
4	706 M€	17 163
5	877 M€	17 333
6	1 211 M€	19 561
7	1 431 M€	20 105
8	2 044 M€	24 728
9	2 095 M€	23 052
10	1 733 M€	17 716
11	1 479 M€	13 625
12	1 819 M€	15 319
13	2 087 M€	16 549
14	2 144 M€	15 699
15	1 772 M€	12 537
16	1 053 M€	7 614
17	982 M€	6 579
18	1 597 M€	10 049
19	1 670 M€	9 950
20	1 125 M€	6 228
21	90 M€	530
22	103 M€	554
23	51 M€	296
24	99 M€	478
25	125 M€	585
26	0 M€	3
27	0 M€	1
28	0 M€	0
29	0 M€	0
30	0 M€	0
	27 043 M€	293 328

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L.233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est Aa3 pour Moody's et AA (low) par DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre hypothécaires dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

Au 31 décembre 2016, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'exposition sur personnes publiques au sens de l'article L.513-4 du Code monétaire et financier.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organismes de titrisation et entités similaires au 31 décembre 2016.

IV – Valeurs de remplacement

Au 31 décembre 2016, les valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constituées des éléments suivants :

- Cash 13 927 522.22 euros
- Dépôts à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
18-janv.-17	18	275 000 000
11-janv.-17	11	50 000 000
		325 000 000

- Dépôt à terme à 28 jours du montant crédité sur le « *Cash Collateral Account* » constitué suite à l'activation du « *Pre-Maturity Test* » : 1 970 000 000 euros. La durée résiduelle du dépôt à terme est de 09 jours.

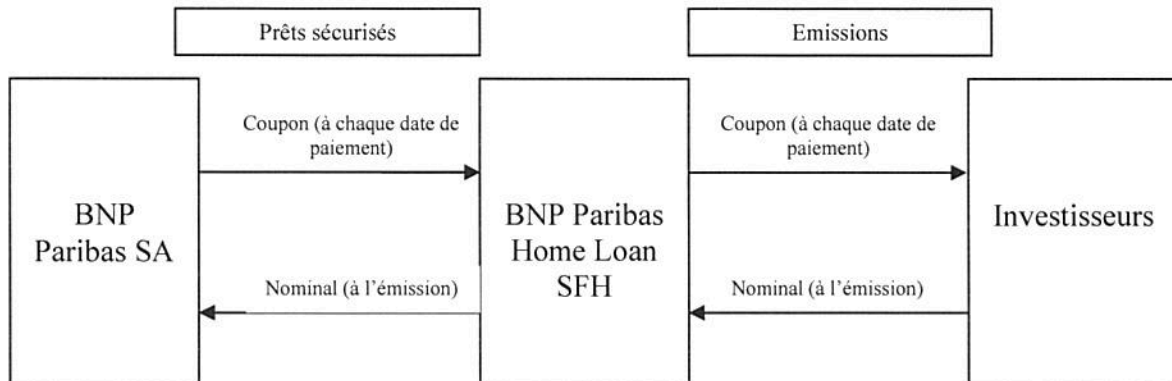
V – Remboursements anticipés

Au cours du troisième trimestre 2016, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 11.96 % (taux annualisé).

VI – Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts

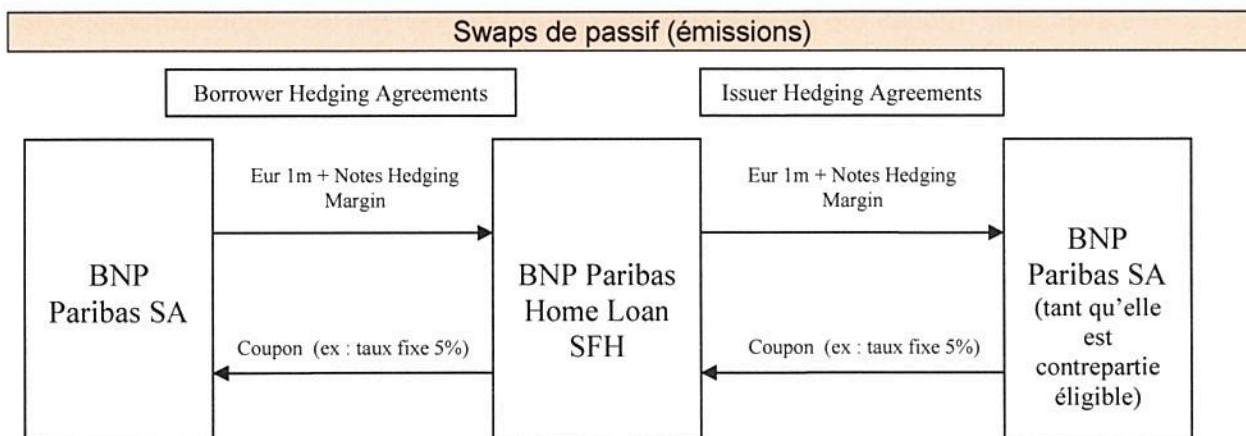
sécurisés avec BNP Paribas S.A à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



Ainsi, au 31 décembre 2016, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à BNP Paribas Home Loan SFH qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Selon la Documentation du Programme, ce risque de taux est aujourd'hui couvert par trois mécanismes :

- **Une gestion appropriée du collatéral** : Le collatéral apporté en garantie est sélectionné de sorte à couvrir les émissions dans divers scénarios de stress. Cette gestion du collatéral s'appuie sur un surdimensionnement.
- **La mise en place de swaps de devises** : Dans le cadre de l'« Issuer Hedging Agreement », toutes les émissions en devise étrangère sont couvertes par des swaps de devises. Des swaps miroirs, dit « back to back swaps », ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas. Ces swaps miroirs ont été conclus dans le cadre « Borrower Hedging Agreements » et permettent de neutraliser la position de taux créé par la mise en place des swaps de devise.



Ainsi, en cas de défaut de BNP Paribas, soit lors du transfert des créances immobilières à l'actif de la SFH, les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions en devises conclus avec une contrepartie éligible resteront en place.

- **La mise en place d'une « Interest Reserve »** : en cas d'abaissement de sa notation en-deçà de A ou F1 par Fitch ou en-deçà de A ou A-1 par Standard & Poor's, BNP Paribas s'engage à verser sur le Cash Collateral Account sous 30 jours un montant correspondant à la différence positive entre les intérêts à payer au passif et les intérêts à recevoir à l'actif.

Au 31 décembre 2016, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 256 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 0.08% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

VII – Couverture des besoins de trésorerie à 180 jours

Au 31 décembre 2016, les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci sont estimées comme suit :

Flux provenant des créances apportées en garantie	3 628 585 898.93	Remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat	- 1 912 126 380.39
Flux des placements à 28 jours	2 294 219 741.67	Paievements d'intérêts des emprunts subordonnés	4 045 455.17
Flux prévisionnel de l'actif (A)	5 922 805 640.60	Flux prévisionnel du passif (B)	- 1 908 080 925.23
Excedents (+) ou Besoins (-) nets de liquidité à 180 jours (A+B)	4 014 724 715.37		

- En référence à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus en pleine propriété à titre de garantie. Les paiements de principal et d'intérêts des créances apportées en garantie représentent un montant total de 3 628 585 898.93 euros.

- Les intérêts et principal à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres et du *Cash Collateral Account* représentent un montant total de 2 294 219 741.67 euros.
- Le besoin de liquidité dû aux remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat, des emprunts subordonnés s'élève à 1 912 126 380.39 euros.
- Les excédents nets de liquidité à 180 jours de BNP Paribas Home Loan SFH s'élèvent à 4 014 724 715.37 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 08 février 2017,



Mme Sonia GEORGES
Directrice Générale Déléguée de BNP Paribas Home Loan SFH